



Enlèvement de graffiti - Portail Mes démarches

CNicolas

1 Enlèvement de graffiti



La Ville de Lyon vous aide à faire nettoyer votre façade. Lyon, comme la plupart des grandes villes, est victime du phénomène des "tags".

Aussi a-t-elle entrepris le traitement curatif du phénomène :
sur les bâtiments publics , en assumant la totalité de la dépense
sur les bâtiments privés , en proposant une aide aux propriétaires.

La Ville de Lyon propose aux propriétaires d'un immeuble, d'une maison individuelle, à une copropriété ou à un commerçant, le **contrat "façades nettes"** qui permet de bénéficier, sur simple appel téléphonique, de l'intervention d'une entreprise spécialisée, mandatée par la Ville de Lyon, pour nettoyage des tags.

1.1 Catégories de contrats

1.1.1 Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle

Si vous optez pour le contrat "façades nettes", vous bénéficiez d'un abonnement annuel d'un montant forfaitaire de 81,69 TTC/an. Quelque soit la longueur de votre façade et pour un nombre d'interventions illimitées.

1.1.2 Vous êtes copropriétaire

Si vous désirez que la façade de votre immeuble bénéficie du contrat façades-nettes, le montant annuel de la redevance sera de 16,39 TTC/an, par mètre linéaire
(exemple : pour un immeuble de 12 mètres de façade sur rue, le coût annuel du contrat sera de :
 $16,39 \times 12 = 196,68$, pour un nombre d'interventions illimitées)
Contactez votre conseil de gérance ou votre régie qui souscrira le contrat "façades nettes".

1.1.3 Vous êtes commerçant ou artisan

Si vous optez pour le contrat "façades nettes", vous bénéficiez d'un abonnement annuel d'un montant forfaitaire de 81,69 TTC/an, quelque soit la longueur de votre façade et pour un nombre d'interventions illimitées.

1.1.4 Vous êtes régisseur ou syndic

Si vous optez pour le contrat façades nettes, le montant annuel de la redevance est de :
16,39 TTC/an, par mètre linéaire
(exemple : pour un immeuble de 12 mètres de façade sur rue, le coût annuel du contrat sera de :
 $16,39 \times 12 = 196,68$ pour un nombre d'interventions illimitées)

1.1.5 Vous êtes locataire

En tant que locataire, vous n'êtes pas habilité à souscrire un contrat "façade nettes" .

Si vous désirez que la façade de l'immeuble ou de la maison individuelle que vous habitez bénéficie de ce contrat :

Locataire d'un appartement : contactez la régie pour les informer des possibilités de souscription afin qu'elle le soumette à l'approbation du conseil syndical. Locataire d'une maison individuelle : contactez le propriétaire pour l'informer des possibilités de souscription du contrat

[HAUT](#)

1.2 Demande de contrat

Si vous souhaitez recevoir un contrat "façade nette", vous pouvez effectuer la demande en remplissant le 1er formulaire ci-dessous

[Accès au formulaire](#)

[HAUT](#)

1.3 Demande d'enlèvement de graffiti

Si vous êtes d'ores et déjà titulaire d'un contrat, et qu'un graffiti endommage la façade de votre immeuble ou maison, vous pouvez effectuer la demande d'intervention pour enlèvement de graffiti en remplissant le 2e formulaire ci-dessous

[Accès au formulaire](#)

[HAUT](#)

1.4 Source

Ville de Lyon - Service Gestion Urbaine de Proximité

[HAUT](#)

2 Consultez les informations

- [Catégories de contrats](#)
- [Demande de contrat](#)
- [Demande d'enlèvement de graffiti](#)
- [Source](#)

3 Accomplir votre démarche

Service Gestion Urbaine de Proximité - Ville de Lyon

69205 - Lyon cedex 01

Adresse physique : 60 rue de Sèze

69006 Lyon

Tél : 04 72 83 14 20

Fax : 04 72 83 14 21

Mairie de Lyon 69205 Lyon Cedex 01 - Lyon en direct 04 72 10 30 30

- [Plan du site](#)
 - [Mentions légales](#)
 - [Contact](#)
 - [Aide](#)
-

3.1 [Menu accessibilité \(haut de page\)](#)